

APPEL A CANDIDATURES

ELABORATION DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LE SECTEUR TOURISME – HOTELLERIE – RESTAURATION (SSDC-THR) (RELANCE)

Crédit IDA 78730

AMI N° C-537-PIC3-TOU

Date de lancement : **23 OCT. 2026**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. La mission vise à appuyer le Gouvernement de Madagascar dans l'élaboration d'une Stratégie Sectorielle de Développement des Compétences pour le secteur Tourisme – Hôtellerie – Restauration (SSDC-THR), afin de renforcer l'adéquation entre les besoins du marché du travail, l'offre de formation et les priorités de développement du secteur à l'horizon 2030.
Elle comprendra notamment :
 - le diagnostic sectoriel approfondi et analyse des besoins,
 - la formulation de la vision stratégique et du cadre d'orientation sectoriel,
 - la proposition d'un cadre institutionnel et de mécanismes de gouvernance et de financement ;
 - l'élaboration d'un plan d'action opérationnel, budgétisation et cadre de suivi-évaluation.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic3.mg.
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 6ème édition (février 2025). Les trois (03) candidats jugés pertinents, après évaluation des dossiers, seront invités pour un entretien.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le consultant recherché doit répondre aux qualifications suivantes :
 - Au moins un Master 2 (Bac+5) en développement du tourisme, éducation, formation professionnel, sciences sociales, politiques publiques ou autre domaine pertinent,
 - Au moins sept (07) ans d'expérience dans l'élaboration de politiques nationales, de stratégies de développement des compétences, de formation professionnelle ou de renforcement du capital humain,
 - Au moins (05) expériences similaires à la présente mission,
 - Expertise en diagnostic sectoriel, analyse du marché du travail, cartographie des acteurs et ingénierie de formation,
 - Connaissances approfondies du contexte national et mondial du tourisme et des enjeux du développement des compétences,

- Expérience de collaboration avec les partenaires techniques et financiers,
- Aptitude à la facilitation d'ateliers multi-acteurs et à la concertation institutionnelle,
- Excellentes capacités de rédaction, d'analyse et de synthèse de documents stratégiques,
- Capacité de rédaction en langue française (écrit et oral).

7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le 06 NOV. 2026 à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg

8. L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « AMI N°C-537-PIC3-2026 – ELABORATION DE LA SSDC-THR (RELANCE) ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le **23 OCT. 2026**
Le Coordonnateur National du Projet PIC3


Ladislav Adrien RAKOTONDRAZAKA